

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mme DUBOIS Véronique.

MM. BRIAIS Denis, GRANDAY Alexandre, LEMAITRE Yves et RÉMOND Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme ANTOINE Michèle.

MM. MASTROLIA Francis, OLIVEIRA Paulo et GILET Clément.

POUVOIRS :

Mme ANTOINE Michèle donne son pouvoir à Mr LEMAITRE Yves.

Mr OLIVEIRA Paulo donne son pouvoir à Mr RÉMOND Bruno.

SECRETARE : Mr. GRANDAY Alexandre

Le compte rendu de la séance du 9 avril 2019 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

SALLE DES FÊTES

Le 17 juin 2019, Monsieur le Maire a été convié au Conseil Départemental afin de signer officiellement le contrat rural permettant d'obtenir une subvention de 220 766.25 € pour la rénovation de la salle polyvalente. Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Président du Conseil Départemental, Mr Patrick Septiers et de la Présidente de la Région Ile de France, Mme Valérie Péresse.

L'obtention de ce contrat rural nous oblige à proposer un poste de stagiaire à temps complet pour une durée de 2 mois minimum au sein de la commune. Une annonce a déjà été déposée pour un poste de stagiaire au service technique, mais nous n'avons reçu aucune candidature. Monsieur le Maire demande à Mr BRIAIS, Président du RPI, si une annonce peut être proposée pour un stage dans son syndicat. Celui-ci accepte cette proposition.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de la procédure d'appel d'offres en 10 lots séparés relancée le 9 mai 2019 pour la réhabilitation et extension de la salle polyvalente.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le vendredi 14 juin 2019 pour l'ouverture des enveloppes a analysé l'ensemble des 36 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

		MONTANT HT	TVA 20 %	MONTANT TTC
1 VRD	REDON TP	39 648,25 €	7 929,65 €	47 577,90 €
2 GROS ŒUVRE	GOIMBAULT	50 644,00 €	10 128,80 €	60 772,80 €
3 CHARPENTE	DEQUIROT	38 659,52 €	7 731,90 €	46 391,42 €
4 ETANCHEITE	DUBOIS	6 224,00 €	1 244,80 €	7 468,80 €
5 MENU EXT	DEQUIROT	49 269,00 €	9 853,80 €	59 122,80 €
6 CLOISONNEMENT	VOYARD	19 968,50 €	3 993,70 €	23 962,20 €
7 ELECTRICITE	LAVACRY	27 425,00 €	5 485,00 €	32 910,00 €
8 CLIMATISATION	SOUVERAIN	16 640,00 €	3 328,00 €	19 968,00 €
9 PLOMBERIE	BERANGER	25 572,57 €	5 114,51 €	30 687,08 €
10 PEINTURE	AEC	22 583,10 €	4 516,62 €	27 099,72 €
RESULTAT APPEL D' OFFRE		296 633,94 €	59 326,79 €	355 960,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 10 lots de l'appel d'offres relatif à la réhabilitation et extension de la salle polyvalente conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de financement possible.

La commune peut auto financer le projet pour un montant de **52 567.94 €**.

Un emprunt auprès d'une banque sera fait pour un montant de 110 000 € sur une durée de 10 ans.

Une ouverture de crédit de 250 000€ sera demandée à la Banque de façon à pouvoir payer les entreprises dans les délais, en attendant les subventions et financer la TVA qui ne sera remboursée que deux ans plus tard.

RESULTAT APPEL D' OFFRE	296 633,94 €	59 326,79 €	355 960,73 €
IMPREVU	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €
MOBILIER ET CUISINE	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €
HONORAIRE ARCHI	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €
BUREAU DE CONTROL	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
COORDINATEUR SPS	2 700,00 €	540,00 €	3 240,00 €
BASE VIE	7 000,00 €	1 400,00 €	8 400,00 €
ASSURANCE DOMMAGE	7 000,00 €		
	368 333,94 €	72 266,79 €	433 600,73 €
SUBVENTION	220 766,00 €		
TVA REMB DANS 2 ANS		56 396,79 €	
RESTE A FINANCER	147 567,94 €	15 870,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer un prêt auprès d'une banque pour financer une partie du projet.

Les travaux devraient débuter en octobre 2019 et ceux pour une durée d'environ 6 mois.

TERRAIN DU TRUISY

Mr et Mme DEGUEURCE ont légué à la commune par testament le terrain entre la rue de la pompe et la rue des champs, cadastré B239, B78 et B77.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le terrain en leg.

Monsieur le Maire propose après l'acquisition de ces terrains d'étudier un projet de réserve à incendie.

BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la bibliothèque est redevenue une compétence de la commune depuis le 1^{er} janvier 2019. Il revient donc au Conseil Municipal de voter le règlement intérieur de cette bibliothèque.

Après avoir lu ledit règlement intérieur, le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement intérieur de la bibliothèque d'Andrezel.
- Élit Mme ANTOINE Michèle comme déléguée de la bibliothèque au sein du Conseil Municipal.

SDESM

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et notamment, son article 33,

Vu la délibération n°2019-10 du 14 mars 2019 du syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation l'adhésion des communes Bois-le-Roi et Bourron-Marlotte,

Vu l'article L5211-18 du CGCT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion des communes de Bois-le-Roi et Bourron-Marlotte au SDESM.

ID 77

Vu la loi N° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret N° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/LI N° 47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »

Le département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régie par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID 77 »

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il en ressort de sa convention constitutive.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public « ID 77 »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ID 77
- D'approuver la convention constitutive
- D'autoriser son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'Intérêt Public
- De désigner Monsieur RÉMOND Bruno comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 »

FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique pour notre village est prévu pour 2020. L'année de déploiement inclut la réalisation des études et des travaux.

La commercialisation débute en année N+1.

DÉCHARGE DE YÈBLES

Lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, un projet de centre d'enfouissement technique sur la commune de Yèbles a été évoqué.

Le conseil communautaire de l'Intercommunalité a voté une motion **Contre** car il y serait déposé des produits dangereux.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal vote lui aussi une motion contre ce projet qui se trouve à proximité de notre puits d'eau potable.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

WEEK END DU 22 ET 23 JUIN

Notre village a accueilli le samedi 22 juin, le spectacle des écoles du RPI.

Ensuite la kermesse organisée par l'association La Récré des 3 Villages s'est déroulée dans le jardin de l'école de 12h à 17h30.

Et comme chaque année, quelques forains et leurs manèges ont diverti les villageois et ils ont pu admirer un magnifique feu d'artifice le samedi soir.

Le dimanche 23 juin, une vingtaine d'exposants participaient à la brocante organisée par l'association l'Andrezeliennne.

Le lundi 24 juin, la municipalité a offert aux 65 ans et plus, une brioche.

AFFAIRES DIVERSES

Gens du voyage

Les caravanes installées depuis 1 mois devraient partir une fois l'année scolaire terminée. En effet, les enfants sont scolarisés et assidus dans leur classe respective.

Courrier Mme AYADI

Mme AYADI Jalila adresse un courrier à Monsieur le Maire au sujet des places de stationnement créées devant son garage. En effet, celles-ci occasionnent des complications pour accéder à son garage lorsqu'une voiture y stationne. Elle demande que la place située au milieu soit supprimée.

Après discussion, le Conseil Municipal propose d'installer une jardinière le long du trottoir sur cet emplacement.

Courrier Mr ROLLAND

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr ROLLAND a fait intervenir son assurance juridique au sujet des arbres qui fissurent son mur et son allée. L'assureur, dans un but de conciliation, propose que la commune coupe les racines des platanes.

Le Conseil Municipal est contre cette proposition. Ce dernier ne veut pas prendre le risque de couper des racines qui pourraient faire tomber l'arbre lors de violente rafale.

Canicule

Les enfants du RPI ont été regroupés les 27 et 28 juillet, dans l'école d'Andrezel qui possède un jardin ombragé.

Monsieur le Maire n'a pas pris la décision de fermer l'école car dans tous les cas un service minimum d'accueil des enfants est obligatoire.

Dématérialisation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la Préfecture afin de mettre en place la dématérialisation des actes (délibérations, arrêtés) et documents budgétaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Mme CHABRAT signale que les cloches de l'église ne sonnent plus.

Mme ROMAN indique à Monsieur le Maire que deux camions stationnent à côté de chez elle et qu'ils lâchent des pigeons tôt le dimanche matin. Monsieur le Maire s'engage à prendre contact avec le responsable des lâchers pour lui signaler ce désagrément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.